

**EXTRAIT:**



Nombre de membres en exercice: 39

PRESENTS ( 24 ) : JP. ABELIN, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, E. AZIHARI, A. BEN DJILLALI, F. BRAILLARD, Y. ERGÜL, H. PREHER, F. MERY, M. METAIS, L. BRARD, D. CROCHARD, C. HUMBLLOT

POUVOIRS ( 10 ) :

P. MIS mandant a pour mandataire JP. ABELIN  
T. BAUDIN mandant a pour mandataire M. LAVRARD  
JM. MEUNIER mandant a pour mandataire J. MELQUIOND  
G. MESLEM mandante a pour mandataire L. RABUSSIER  
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire AF. BOURAT  
A. LAURENDEAU mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK  
E. FARHAT mandante a pour mandataire F. BRAUD  
C. PAILLER mandant a pour mandataire F. MERY  
S. LANSARI CAPRAZ mandante a pour mandataire M. METAIS  
E. AUDEBERT mandant a pour mandataire L. BRARD

EXCUSE ( 5 ) :

Y. GANIVELLE, P. BARAUDON, K. WEINLAND, G. MICHAUD, M. LAVRARD

Nom du secrétaire de séance : Charlotte HUMBLLOT

**RAPPORTEUR : Monsieur Mohamed BEN EMBAREK**

**OBJET : Attributions de subventions et d'individualisation de crédits au titre du contrat de ville – Dernière programmation pour l'année d'instruction 2017**

*Par délibération n°13 du Conseil Municipal du 9 avril 2015, le cadre et les objectifs du Contrat de ville couvrant la période 2015-2020 ont été adoptés, et le document contractuel a été finalisé et signé en présence de tous les partenaires le 4 juin 2015.*

*Cette politique concerne deux quartiers définis comme prioritaires : "Ozon-Les Renardières-Le Lac" (quartier n°1), et "Châteauneuf – centre-ville" (quartier 2), pour y développer des actions visant à réduire les écarts entre ces quartiers et le reste du territoire urbain.*

*Elle concourt à intervenir sur les 3 piliers qui sont la cible de cette politique publique :*

- 1. Le développement économique et l'emploi,*
- 2. Le cadre de vie et le renouvellement urbain,*
- 3. La cohésion sociale,*

*en agissant de manière transversale, en faveur des valeurs de la République et de la citoyenneté.*

*La ville de Châtellerault et la CAF ont appris une diminution supplémentaire de crédits d'Etat locaux de politique de la ville cet été, en plus de ceux annoncés en début d'année (eu égard à la répartition départementale de cette enveloppe financière). Celle-ci impacte notamment la réalisation des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) assurés par les centres sociaux puisque la participation de l'État au financement des CLAS aux côtés de la ville et la CAF a diminué par rapport à 2016 de 52%.*

*Afin de garantir un niveau de services de qualité d'accompagnement à la scolarité pour l'année scolaire 2017-2018, la ville de Châtellerault, l'agglomération et la CAF proposent*

# COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

## Délibération du conseil municipal

du 21 décembre 2017

n°26

page 2/3

exceptionnellement d'abonder leur participation au titre de ce dispositif.

\*\*\*\*\*

**VU** l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifié par la loi 2016-1321 du 7 octobre 2016 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration, prévoyant la conclusion d'une convention pour l'attribution de subventions dont le montant annuel est supérieur à 23 000 €,

**VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321,

**VU** le décret n°2001-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

**VU** la délibération n°13 du conseil municipal du 9 avril 2015 relative à l'adoption du contrat de ville 2015-2020,

**CONSIDERANT** le contrat de ville signé en date du 4 juin 2015, par l'ensemble de ses partenaires,

**CONSIDERANT** les objectifs prioritaires du Contrat de ville, regroupés en 3 piliers cités ci-dessus,

**CONSIDERANT** les avis du comité de pilotage du Contrat de ville du 25 avril 2017,

**CONSIDERANT** les avis du comité de pilotage des Contrats Locaux d'accompagnement à la Scolarité du 5 septembre 2017,

**CONSIDERANT** l'adéquation avec les priorités du Contrat de ville, des projets et actions présentés par les structures répertoriées ci-dessous :

Structures	Actions	Territoires	Montants sollicités en 2017	Positionnements ville 2017
CSC OZON	Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité	Ozon	2 924 €	2 700 €
	Atelier parent enfant	Ozon	500 €	500 €
Maison Pour Tous	Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité	Châteauneuf	674 €	400 €
MJC Renardières	Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité	Lac Renardières	2 209 €	1 900 €
TOTAL			6 307 €	5 500 €

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer des subventions aux associations et structures, pour un montant de 5 500 €, conformément au tableau ci-dessus,

Acquitté en PREFECTURE le: 22/12/2017

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**

**Délibération du conseil municipal**

**du 21 décembre 2017**

**n°26**

**page 3/3**

- d'autoriser le maire, ou son représentant, à signer les pièces relatives à cet objet.

La dépense sera imputée sur le compte budgétaire 824/6574/4500.

**UNANIMITÉ**

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

**27 DEC 2017**

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

